

Adhésion d'un employé retraité

Est admissible au Club des retraités de DSF tout employé retraité de Desjardins ayant œuvré à DSF pendant plus de 5 ans avant les changements apportés à la structure du Mouvement en 2010 et ce, peu importe l'entité de Desjardins où il est en poste au moment de sa retraite.

Voici les informations à fournir pour valider votre demande d'adhésion au Club des retraités:

- Date d'embauche chez DSF
- Premier poste occupé
- Nom du premier supérieur immédiat
- Date effective de prise de votre retraite (jour, mois, année)
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- Historique d'emploi depuis l'embauche à DSF pour chacun des autres postes occupés :
 - Titre du poste
 - Date de début (année)
 - Composante de Desjardins (ex: DSF, DAG, La Laurentienne, Fédération...)
 - Nom et poste du supérieur (directeur, vice-président, etc.)

Faites parvenir ces renseignements au Club par courriel à l'adresse dsfretr@yahoo.ca .

Votre demande sera alors soumise au conseil d'administration du Club. Sur acceptation, vous recevrez une lettre ainsi que la carte de membre par la poste.